



## Renouvellement du contrat de syndic

Par **Stebelair**, le **02/03/2021** à **19:14**

Le Syndic joint à la convocation de l'AG un nouveau contrat avec augmentation du montant des honoraires. Pour une période de 2 ans.

s'il refuse de maintenir les conditions en cours

quels sont les affets d'un vote contre de l'a majorité des copropriétaires,

resiliation du contrat à quel effet ,

possibilite de poursuivre l'ancien contrat pour quelle durée

merci de votre réponse.

Par **youris**, le **02/03/2021** à **20:06**

bonjour,

si votre A.G. vote contre le nouveau contrat de syndic, la mission du syndic actuel s'arrête à la fin du contrat en cours.

les copropriétaires et le conseil syndical ont intérêt à préparer le vote d'un nouveau syndic en demandant des devis à d'autres syndicats intéressés.

salutations